



Club : NAMUR RACING CLUB ASBL

N° D'ENTREPRISE : 447410520

EPREUVE : COURSE CÔTE VRESSE S SEMOIS

DATE : 20 MAI 2016

Adresse des Vérifications Administratives :
Salle Communale Sainte Barbe – rue de la Strée 7 – 5555 PETIT FAYS

REGLEMENT PARTICULIER

Division « Histo-Démo » :

Les organisateurs ont intégré une Division « Histo-Démo » dans leur meeting. Il s'agit d'une démonstration à allure libre **non chronométrée** pour véhicules mis en production ou homologués par la FIA avant le **31 décembre 1990** à minuit

Les candidats désireux de participer sont priés de consulter, préalablement à leur inscription, le point 4.6, du R.P. Courses de Côte / Sprint. Ils y trouveront tous les renseignements relatifs à la Division Histo-Démo.

Division « Access » :

De la même manière, ils ont intégré, également, une Division « Access ».

Il s'agit, dans ce cas, de découvrir, à allure libre, **non chronométrée**, des parcours de Courses de Côte/Sprint et d'apprendre les techniques de trajectoire, au volant de voitures d'usage quotidien, comportant au moins, deux places et strictement conformes à leur PVA belge.

Les candidats désireux de participer sont priés de consulter, préalablement à leur inscription, le point 4.7, du R.P. Courses de Côte / Sprint. Ils y trouveront tous les renseignements relatifs à la Division Access : limitations de cylindrée, de puissance et équipements requis, etc.

I TIMING

- 14.04.2016 Publication du Règlement Particulier
- **14.04.2016** **Date de début des engagements et des paiements**
- **20.05.2016 à 16h00** **Clôture des inscriptions à droits simples (Art. 5)**
- 20.05.2016 à 18h00 Attribution des numéros
- 20.05.2016 à 20h00 Affichage de la liste des engagés
- 22.05.2016 à 07h30 Ouverture des Vérifications Administratives.
- 22.05.2016 à 07h30 Ouverture du Contrôle des Licences
- 22.05.2016 à 08h00 Ouverture des Vérifications Techniques
- 22.05.2016 à 09h00 Séances d'essais obligatoires

- 22.05.2016 à 09h00 Clôture des inscriptions à droits majorés
- 22.05.2016 à 10h30 Fermeture des Vérifications Administratives et du Contrôle des Licences
- 22.05.2016 à 10h30 Fermeture des Vérifications Techniques
- 22.05.2016 à 12h00 Fin des séances d'essais
- 22.05.2016 à 12h30 Affichage de la liste des voitures qualifiées
- 22.05.2016 à 13h00 Début des montées officielles
- 22.05.2016 ½ heure après dernière voiture : affichage des résultats officiels
- 22.05.2016 ½ heure après affichage des résultats officiels : Officialisation des résultats
- 22.05.2016 ½ heure après officialisation des résultats : proclamation des résultats

II COMITE D'ORGANISATION

ASBL : NAMUR RACING CLUB ASBL

- Président : BAR YVES
- Vice-Président : LEMINCE PASCAL
- Secrétaire : LIEMANS KATIA
- Trésorier : ANEUSE JENNIFER

III GESTION DE LA COURSE

- | | |
|---|-----------------|
| - Directeur de course : BAR YVES | Lic. ASAF : 802 |
| - Directeur de course adjoint : SNEESSENS SAMUEL | Lic. ASAF : 974 |
| - Directeur de course adjoint : DERENNE DIDIER | Lic. ASAF : 881 |
| - Secrétaire du meeting : BEAUME ELODIE | Lic. ASAF : 985 |
| - Directeur de la sécurité : PUISSANT JEAN CLAUDE | Lic. ASAF : 957 |
| - Directeur de la sécurité adjoint : DEMONTE OLIVIER | Lic. ASAF : 956 |
| - Directeur de la sécurité adjoint : DEMONTE LOIC | Lic. ASAF : 952 |
| - Chargé des Relations avec les concurrents : LORENT ISABELLE | Lic. ASAF : 882 |
| - Responsable du Parc des coureurs : GOFFIN VINCENT | |
| - Bureau des calculs : SGHERZI GIOVANNI | |
| - Chronométrage : | |
| - Secours médicaux : | |
| - Médecin : CRS | |
| - Equipe médicale : CRS | |
| - Ambulances : PARAM SERVICES ASBL | Nombre : 2 |

IV OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE PAR LE POUVOIR SPORTIF

- | | | |
|--|--|-------------------|
| - Commissaires sportifs ASAF | Président de Collège : NYSSSEN HERMAN | Lic. ASAF : NA003 |
| | Membre : KRONER ANDRE | Lic. ASAF : HT347 |
| - Commissaires techniques ASAF | Président de Collège : GILBERT GEORGES | Lic. ASAF : NA973 |
| | Membre : RIHOUX DANIEL | Lic. ASAF : NA813 |
| | Membre : LEJEUNE GUY | Lic. ASAF : LX728 |
| | Membre : CATOUL MARIE LUCE | Lic. ASAF : NA964 |
| - Observateur ASAF : | Lic. ASAF : GOSSET GERARD | Lic. ASAF : NA932 |
| - Inspecteur- Sécurité ASAF : MARLAIRE BERNARD | | Lic. ASAF : NA986 |

V PERMANENCES

- Jusqu'au 20.05.2016 à 16h00

Bar Yves : rue bas wérichet 46 à 5190 Jemeppe Sur Sambre – 0475/508634

Liemans Katia : rue bas wérichet 46 à 5190 Jemeppe Sur Sambre – 0478/493472

- A partir du 20.05.2016 à 18 heures

Bar Yves – Salle Communale Sainte Barbe – rue de la Strée 7 – 5555 PETIT FAYS
Liemans katia – Salle communale sainte barbe – rue de la Strée 7 – 5555 Petit Fays

- Après l'épreuve : Bar Yves – rue Bas wérichet 46 à 5190 Jemeppe Sur Sambre : 0475/508634
- Internet : www.namur-racing-club.be

VI PARTICULARITES

Article 1 : Définition

Le 22.05.2016, l'épreuve dénommée Course de Côte de Vresse Sur Semois, comptant pour le championnat CSAP Namur, Luxembourg, à statut OPEN sera organisée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Tous les véhicules ouverts et fermés marqueront des points.

Cette épreuve est organisée conformément au « Règlement Particulier Course de Côte/Sprint » (Chap. VII B des Prescriptions Sportives de l'ASAF), dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique.

Article 2 : Parcours

- 2.1.** Route de petit Fays à Vresse Sur Semois
- 2.2.** Longueur de la côte : 4600 mètres
- 2.3.** Largeur moyenne de la route : 6 mètres
- 2.4.** Départ : Route de Petit Fays à Vresse Sur Semois
- 2.5.** Arrivée : Rue des Chanvires à Petit Fays
- 2.6.** Homologation : 27.02.2016 par Marlaire Bernard

Article 3 : Sécurité

- 3.1.** Nombre de postes de commissaires de route : 16
- 3.2.** Dès le passage de la ligne d'arrivée, le conducteur de chaque véhicule ralentira aussitôt son allure de façon à pouvoir s'arrêter dès que les circonstances le justifient.

Article 4 : Véhicules

4.1. Voitures admises :

Division 1 : Classe 1 : de 0 à 1400cc
Classe 2 : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
Classe 3 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
Classe 4 : + de 2000cc

Division 2 : Classe 5 : de 0 à 1400cc
Classe 6 : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
Classe 7 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
Classe 8 : + de 2000cc

Division 3 : Classe 9 : de 0 à 1150cc
Classe 10 : au-delà de 1150cc jusqu'à 1400cc
Classe 11 : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
Classe 12 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
Classe 13 : + de 2000cc

Division 4 : Classe 14 : Kart-Cross jusqu'à 650cc
Classe 15 : de 0 à 1600cc
Classe 16 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
Classe 17 : + de 2000cc

Division « Histo-Démo » : voir les conditions d'admission des véhicules à l'Art. 1.3. du R.P. Montées Historiques/Sp.H, CH. VII – C ; voir également le point 4.6 du Règlement général des Courses de Côte et Sprints.

Division « Access » : voir limitations de cylindrée, de puissance et équipements requis au point 4.7 du Règlement général des Courses de Côte et Sprints.

Participation autorisée à tous les véhicules ouverts ou fermés

4.2. Echappement :

- L'échappement libre est autorisé (sauf pour la Division 1)

Article 5 : Engagement

5.1. Le **bulletin d'engagement**, lisiblement complété, DEVRA parvenir au plus tôt le 14.04.2016

Et, au plus tard, le 20.05.2016 avant 16 h., à **LIEMANS KATIA – RUE BAS WERICHE 46 – 5190 JEMEPPE SUR SAMBRE.**

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement pourra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant :
N° : BE91 3630 4653 4576 Intitulé : NAMUR RACING CLUB ASBL avant le 20.05.2016.

(Attention aux délais bancaires)

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 22.05.2016, à 9 h.

5.2. Les frais d'inscription, assurance comprise, s'élèvent à 106 € pour les Divisions 1 à 4

Ceux de la Division « Histo-Démo », s'élèvent à 50€

Ceux de la Division « Access », s'élèvent à 50 €

5.3. Les numéros de départ seront attribués le 20.05.2016, à 18 h.

La liste des engagés sera affichée le 20.05.2016 à 20 h

, Salle Communale Sainte Barbe – rue de la Strée 7 – 5555 PETIT FAYS tél. 0478/493472

Chaque concurrent des Divisions 1, 2, 3 et 4 gardera le même numéro pour toute l'année.

L'organisateur pourra fournir les numéros au prix de **3 €** pour 2 jeux de numéros.

Pour les Divisions « Histo-Démo » et « Access » l'organisateur fournira les numéros nécessaires, au prix de 3€

5.4. Le nombre de véhicules admis est fixé à 100 en Divisions 1 à 4 et en Divisions « Histo-Démo » et « Access ». (Voir Art. 5 du R.P. Courses de Côte & Sprints).

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera appliquée.

Il sera admis que, si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une des catégories (D. 1,2,3 et 4, d'une part et « Histo-Démo » et/ou « Access », d'autre part) n'est pas atteint, le nombre des participants accepté dans l'autre, pourra être dépassé jusqu'à concurrence du total cumulé repris dans le Règlement Particulier approuvé par la Fédération.

Article 6 : Vérifications administratives

6.1. Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des Licences auront lieu le 22.05.2015, Salle Communale Sainte Barbe – rue de la Strée 7 – 5555 PETIT FAYS selon ce timing :

- Division 1 : de 7H30 à 8H30.
- Division 2 : de 8H15 à 9H45
- Division 3 : de 08H30 à 10H00
- Division 4 : de 9H00 à 10H15
- Division « Histo-Démo » : de 10H00 à 10H30
- Division « Access » : de 10H15 à 10H30

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de **10 €**.

6.2. Documents à présenter :

Licence - Permis de conduire (obligatoire) - Carte d'identité - Fiche des Vérifications techniques.

6.3. L'épreuve est ouverte aux licenciés communautaires (ASAF ou VAS).

La licence annuelle ASAF (ou VAS) ne peut être obtenue qu'auprès d'une écurie ou d'un club reconnu. L'organisation ne délivrera aucune licence annuelle, sur place.

Les Commissaires Sportifs présents à l'épreuve délivreront, toutefois, des licences journalières des types « 1J-B » et « 1J-A4 », dans le respect des procédures reprises au Ch. I - RSG, art. 2.

L'épreuve étant inscrite au calendrier OPEN (E.N.P.E.A.), elle est ouverte aux licenciés nationaux belges sous le couvert de leur seule licence RACB Sport. Les licenciés étrangers porteurs d'une licence « Nationale » ou « Internationale », seront également admis au départ sous le couvert de leur seule licence étrangère, à la condition qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement.

Article 7 : Vérifications Techniques

7.1. Les Vérifications Techniques auront lieu le 22.05.2016, dans le Parc des Coureurs, situé sur le parking Salle Communale Sainte Barbe – rue de la Strée 7 – 5555 PETIT FAYS.

Elles seront effectuées par les Commissaires Techniques désignés à l'épreuve. Ces Commissaires sont habilités à proposer au Directeur de Course et aux Commissaires Sportifs, le refus ou l'acceptation des voitures présentées.

L'organisateur prévoira **deux files** : une file pour les véhicules possédant le passeport technique et une autre pour les autres véhicules

(N.B. : Ni le carnet jaune, ni le passeport Technique, ni la carte des Vérifications Techniques, ne sont requis pour les concurrents des Divisions « Histo-Démo » et « Access »).

Les Commissaires Techniques conserveront **la licence** et le passeport technique (ou le carnet jaune) jusqu'à la fin de l'épreuve.

Une somme de **25 €**, pour frais administratifs, sera réclamée aux concurrents ayant omis de récupérer **ces documents**. Somme à virer sur le compte **BE62 0010 9159 5661 (BIC : GEBABEBB)** de l'ASAF.

7.2. Tous les véhicules engagés devront se présenter aux Vérifications Techniques le 22.05.2016 selon le timing suivant :

- Division 1 : de 8h00 à 9h00
- Division 2 : de 8h30 à 10h00
- Division 3 : de 9h00 à 10h30
- Division 4 : de 9h30 à 10h00
- **Division « Histo-Démo » : de 10h00 à 10h15.**
- **Division « Access » : de 10h15 à 10h30.**

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de 10 €.

7.3. Les conducteurs ou leurs représentants dûment mandatés devront rester à proximité de leur véhicule jusqu'après les Vérifications Techniques de celui-ci.

Article 8 : Chronométrage (sauf, Divisions Histo-Démo et Access)

Il se fera au 1/100^e de seconde obligatoirement à l'aide de cellules et il sera doublé d'un contrôle manuel **simultané et permanent** (deux chronos par poste).

8.1. Chronométrage avec imprimante : oui ou non.

8.2. Liaison entre départ et arrivée : radio.

Article 9 : Essais

9.1. Une séance d'entraînements **pour toutes les Divisions** (2 montées obligatoires) aura lieu le 22.05.2016, de 9h à 12h.

(Voir Règlement Particulier Courses de Côte et Sprints, Art. 9.1.)

9.2. L'entraînement en dehors du timing prévu est formellement interdit et entraînerait des sanctions allant jusqu'à la mise hors - course, les droits d'engagement étant confisqués.

Article 10 : Course

10.1. La course se déroulera en TROIS montées officielles

10.2. **NOUVEAU** : Le classement sera établi :

- **En additionnant les deux meilleurs temps 3 montées officielles ont été organisées.**

En cas d'égalité :

- Puisque 3 montées officielles ont eu lieu, le meilleur temps des 2 montées comptabilisées sera pris en considération.
- Si l'égalité existe encore, le départage se fera en accordant la préséance à celui qui aura réalisé le meilleur temps dans la 1^{ère} montée officielle, ensuite dans la 2^{ème} et enfin dans la 3^{ème}.

N.B. : Il n'est pas obligatoire de participer aux 3 montées pour être classé.

10.3. Les départs seront donnés à partir de 13 h00, le 22.05.2016, et selon l'ordre des numéros de la liste officielle.

Article 11 : Divers

11.1. **Dans toutes les Divisions**, le pilote devra être seul à bord sous peine de mise hors course (**pas de passager en Histo-Démo, ni en Access**).

- 11.2. Le même véhicule pourra être piloté par deux pilotes, au maximum (sauf dans les Divisions Histo-Démo et Access où les « doublons » ne sont pas acceptés). Lorsque c'est le cas, le pilote ayant le plus petit numéro partira le premier.
- 11.3. L'affichage des résultats se fera : chapiteau - rue monseigneur Lefort à Petit Fays
- 11.4. La liste des véhicules qualifiés, reprenant les participants de toutes les Divisions, sera affichée à 12 h30., au chapiteau – rue monseigneur Lefort à Petit Fays
- 11.5. La publicité proposée par l'Organisateur est obligatoire
- 11.6. Le Parc des Coureurs est situé rue Chanvires à Petit Fays et dans le village autour de l'église
Les véhicules des concurrents resteront dans ce Parc jusqu'à 30 minutes après la rentrée du dernier véhicule. L'organisateur affichera cette heure de rentrée.
- 11.7. Il est interdit de chauffer les pneus, mécaniquement ou par contact/environnement thermique (couverture chauffante, four).
- 11.8. Une bâche de sol est obligatoire dans les parcs (Cf. Art. 3.4 du Règlement particulier des Courses de Côte et sprints).

Article 12 : Classements

- 12.1. Classement GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 12.2. Classement GENERAL pour la Division 4.
- 12.3. Classement par DIVISIONS.
- 12.4. Classement par CLASSES.
- 12.5. Classement INTER-ECURIES des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 12.6. Classement INTER-ECURIES de la Division 4.

Article 13 : Coupes et trophées

- 13.1. Coupes et Trophées
- 3 premiers du GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
 - 3 premiers du GENERAL de la Division 4.
 - 3 premiers de chaque CLASSE.
 - Inter-Ecuries des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
 - Inter-Ecuries de la Division 4.
 - 1^{ère} Dame des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
 - 1^{ère} Dame de la Division 4.
- 13.2. - 1^{ier} pilote NRC de la division 4
- 1^{ier} pilote NRC de la division 3
 - 1^{ier} plus jeune pilote
- 13.3. La proclamation des résultats aura lieu au chapiteau-rue monseigneur Lefort à Petit Fays 1/2h après l'affichage officiel des résultats
Les pilotes classés qui ne s'y présenteraient pas, perdraient le bénéfice de leur récompense.

Article 14 : Dispositions particulières

- 14.1. Pendant la course comme pendant les entraînements, il est strictement interdit aux conducteurs d'emprunter le parcours en sens inverse ou de stationner sur la piste.
- 14.2. En cas de panne, le conducteur devra immédiatement veiller à ce que son véhicule soit rangé sur l'accotement de façon à ce qu'il ne puisse constituer une gêne ou un danger pour les autres pilotes.
- 14.3. Tous les cas ou sujets non repris au présent Règlement sont prévus par le Règlement Sportif Général **de l'ASAF auquel les participants sont tenus de se conformer.**
- 14.4. Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l'organisateur, en accord avec les Commissaires Sportifs, se réserve le droit d'apporter au présent règlement les modifications qui lui paraîtraient nécessaires.
- 14.5. Si l'épreuve devait être annulée, l'organisateur ne pourrait être rendu responsable vis-à-vis des participants et ne serait tenu qu'au remboursement des frais de participation versés.
- 14.6. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur déclare avoir pris connaissance du Règlement de l'épreuve susdite et s'engage à en observer toutes les prescriptions de la façon la plus stricte, ainsi que celles stipulées dans les Prescriptions Sportives de l'ASAF.
- 14.7. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur exonère les organisateurs et leurs représentants, préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications et réclamations relatives aux blessures mortelles ou autres, pertes ou dommages à sa personne, à ses biens, quelle que soit la cause provenant ou résultant de son engagement ou de sa participation à l'épreuve, qu'ils soient ou non conséquences directes ou indirectes d'une négligence ou d'une faute des dits organisateurs, de leurs préposés ou de leurs représentants.
- 14.8. Publicité : voir Règlement Technique Général ASAF, Art. 5.

14.9. En vue de couvrir sa propre responsabilité civile envers les tiers ainsi que celle des concurrents, des conducteurs, de la CSAP, de l'ASAF et des différents services d'organisation, l'organisateur a souscrit une police d'assurances qui ne peut sortir ses effets qu'à l'intérieur du Parc des coureurs (officiel et attente), sur le parcours de l'épreuve et ses abords, sur les itinéraires de sortie ou de rentrée des parc des coureurs vers l'endroit de l'épreuve, tant pendant l'épreuve elle-même que pendant les entraînements. Le montant de la prime est inclus dans les frais de participation.

Le règlement a été approuvé par :

- Neuville Pierrot (Lic. ASAF n°911) pour la CSAP Namur, en date du 14.04.2016
- Nyssen Herman (Lic. ASAF n° 003) pour l'ASAF, en date du 14.04.2016

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

- Marlaire Bernard (Lic. ASAF n° Na986), en date du 27.02.2016.

Club organisateur :NAMUR RACING CLUB ASBL**Epreuve : C.C. "VRESSE SUR SEMOIS"****Date : 22 MAI 2016**Bulletin d'inscription à renvoyer pour le **20.05.2016** (VOIE POSTALE UNIQUEMENT)

A LIEMANS KATIA – RUE BAS WERICHE 46 – 5190 JEMEPPE SUR SAMBRE

* C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

Engagement reçu *	Paiement reçu*	DIVISION *	CLASSE*	NUMERO ATTRIBUE*
Le/...../.....	Le/...../.....			

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme

Né(e) le : Adresse : N° : ...

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°Tél/ GSM : E-mail :

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.
 M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.
 Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASA et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

LICENCE

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
Division 1	Classe 1 Min. B (0 à 1400 cc)		Classe 2 Min. B (+ de 1400 à 1600 cc)			Classe 3 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 4 Min. A4 (+ de 2000 cc)				
Division 2	Classe 5 Min. B (0 à 1400 cc)		Classe 6 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)			Classe 7 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 8 Min. A4 (+ de 2000 cc)				
Division 3	Classe 9 Min. A4 (0 à 1150 cc)	Classe 10 Min. A4 (+ de 1150 à 1400 cc)		Classe 11 Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)		Classe 12 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 13 Min. A3 (+ de 2000 cc)				
Division 4	Classe 14 Min. A3 Kart-cross (0 à 650 cc)		Classe 15 Min. A3 (0 à 1600 cc)			Classe 16 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 17 Min. A3 (+ de 2000 cc)				
Division Histo Démo	(Voir art. 4.6 du RP CC/Sprint) Jusqu'au 31/12/90			Licence minimale : L ou 1L-L			Parcours non chronométré		Pas de doublons			
Division Access	(Voir art. 4.7 du RP CC/Sprint) 1600cc max. – 150cv max.			Licence minimale : L ou 1L-L			Parcours non chronométré		Pas de doublons			

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Division	Classe	Année de fabrication
.....CC

Passeport technique ASAF n°.....

ECURIE :***A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture**

Si Pilote seul	*Nom du 1° Pilote	*Nom du 2° Pilote
(x) <input type="checkbox"/>

(x) Cocher dans la case. Merci.

Voir article 11.2 du présent règlement particulier.

Date :

Signature du pilote, précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Numéro attribué à la voiture :

- JOINDRE LA FICHE DES VERIFICATIONS **ADEQUATE**, COMPLETEE, AVEC VOTRE INSCRIPTION

Course de Côte "VRESSE SUR SEMOIS"

Date : 22 MAI 2016

n°:.....

VERIFICATIONS**PILOTE** (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Nom :		Si pseudonyme : « »		Prénom :		Signature :						
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

VEHICULE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe
.....CC	O / N <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies			
Pare-brise		Pneumatiques			
Eclairage		Fixations des roues			
Documents de bord		Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence		Anneau de remorquage			
Canalisation d'essence		Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division			
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)			
Ceintures de sécurité / Harnais		Divers :			
Batterie		Autocollant ASAF			
Extincteur		N° Passeport ASAF			
Appui-tête					
Casque / HANS		EN ORDRE <input type="checkbox"/>			
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME <input type="checkbox"/>			
Sièges					
Publicités sur vitres		<u>Commissaire Technique</u>			
Rétroviseurs Ext. / Int.		<u>Nom/Cachet :</u>			
Ornement extérieur		Licence n°:			
Echappement		Signature du			
Protections des tuyauteries		SECRETARIAT ADMINISTRATIF :			
Poids					

EPREUVE : C C "VRESSE SUR SEMOIS"		N° :	
Date : 22 MAI 2016			
VERIFICATIONS			
(HISTO DEMO / ACCESS, EN C.C/SPRINT)			
Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.			
PILOTE / CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)			
Nom :		Prénom :	Signature :
Si pseudonyme : « »			
LICENCE	ASAF	VAS	NUMERO TYPE
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

Je, soussigné,..... atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, que les éventuelles modifications y apportées, l'ont été dans les règles de l'art et que, si le véhicule est immatriculé, il l'est en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :

Spécifique « Access »

Je, soussigné,..... atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est en parfait état de marche, conforme aux impositions du Code de la Route et qu'aucune modification n'y a été apportée. En conséquence de quoi, j'assume les conséquences des manquements qui pourraient y être découverts.

Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :

VEHICULE		Début de la production :		Fin de la production :	
Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis			
RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE EVENTUELLE ET A L'ORGANISATEUR					
Documents de bord		EN ORDRE			<input type="checkbox"/>
Eclairage		NON CONFORME			<input type="checkbox"/>
Ceintures de sécurité / Harnais					
Extincteur		Commissaire Technique			
Casque		Licence N° :			
Pneumatiques		Nom/Cachet :			
Divers :					
SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :					